HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Pseudomonas aeruginosa multirésistant



Mise à jour
16/10/2026

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Soins intensifs

Epidémiologie

Agent infectieux

- *Pseudomonas aeruginosa* multiresistant: souche résistante à au moins un antibiotique dans au moins 3 classes d'antibiotiques habituellement efficaces (aminosides, carbapénèmes, céphalosporines anti-*Pseudomonas*, fluoroquinolones anti-*Pseudomonas*, piperacilline/tazobactam, aztreonam, fosfomycine, colistine)

Réservoir

- Environnement (sol, eau), à l'hôpital en particulier les siphons des lavabos et réservoirs d'eau

Mode de transmission

- Par contact direct entre patients
- Par l'intermédiaire du personnel (mains)

- Par contact indirect avec des objets contaminés (dispositifs médicaux et environnement direct du patient)

Période d'incubation

- Variable

Durée d'infectiosité

- Aussi longtemps qu'une personne est infectée par le *Pseudomonas aeruginosa* multiresistant

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Pour les *Pseudomonas aeruginosa* producteurs de carbapénémase, se référer à la fiche Carbapénémase
- Mesures Additionnelles Contact si infection active / Mesures Additionnelles Gouttelettes si infection respiratoire active ou port de trachéostomie
- Précaution Standard si colonisation

Placement

- Chambre individuelle pendant la durée de l'infection

Durée des mesures

- Maintenir les Mesures Additionnelles Contact ou Gouttelettes pendant la durée de l'infection
- Situation particulière : pour les patients brûlés aux soins intensifs maintenir les Mesures Additionnelles pendant toute la durée du séjour aux soins intensifs
- Chez les patients avec mucoviscidose ou les greffés pulmonaires colonisés au long cours : maintenir les Mesures Additionnelles pendant toute la durée du séjour
 - La levée éventuelle de ces mesures doit être discutée au cas par cas avec l'équipe HPCI et les pneumologues

Signalétique

- Affiche sur la porte à l’extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
- Surblouses / masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
- Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d’isolement géographique
- Avant intervention chirurgicale : communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles

Suivi microbiologique

- Prélèvement de suivi pas nécessaire

Soins de base

- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique (UU)
- Ne pas stocker du matériel à usage unique en chambre, sauf si nécessaire et max pour 24h

Transport

- Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins pour le patient et le transporteur
- Toilette corporelle du jour, chemise d'hôpital propre, protection changée si incontinence, pansements hermétiques et non souillés, désinfection des mains
- Désinfection du pourtour du lit et des accessoires avant de sortir de la chambre
- Avertir le service de destination et le transporteur pour qu'il prenne les mesures adéquates
- Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Visiteurs

- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre
- Surblouse si participation aux soins

- En cas de Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins

Transfert/Sortie

- Avertir le service/l'établissement de soins de destination

Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se référer aux recommandations de l'équipe HPCI

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

- Pas de dépistage de voisin de chambre

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydroalcoolique

Gants

- Non indiqué en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

- Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat,
- Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins

- Non indiqué en systématique,
- sauf si Mesures Additionnelles Gouttelettes
- ou selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection

- Non indiqué en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de projection de liquides biologiques)

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel
- Dispositifs médicaux à usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque

- **Au départ du patient** : désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boite de gants, masques, lingettes etc) présent dans la zone patient (< 2m)
- Conserver le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
- Utiliser les sacs à linge usuels
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

- **A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient**, désinfecter le lit et changer la literie

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x/j
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

- **A la levée des mesures ou au départ du patient :**
- Désinfection de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire, etc)

- Nettoyage et désinfection de la chambre
- Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés

Déchets

- Élimination des déchets selon les filières habituelles

Autre

Vaisselle : filière habituelle

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

- Oui

Déclaration au médecin cantonal

- **Lors de flambée de cas** :
 - Utiliser le formulaire : **Flambée exceptionnelle en milieu hospitalier** - site OFSP
 - A déclarer dans un délai de 24 au médecin cantonal